

VILLE DE FLERS-EN-ESCREBIEUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION EN DATE DU 1^{er} JUILLET 2022**

N° 2022-07-01

L'An Deux Mil Vingt Deux, le Premier Juillet à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques PEYRAUD, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

23 PRÉSENTS : M.M. PEYRAUD, STRZELECKI, Mme D'HAESE, M. DESRUMAUX, Mme LOUWYÉ, M. FAIDHERBE, Mme PÉRU M. LABRE, Mmes LECOIN, LASRI, M.M FAUCHOIS, SADOWSKI, CARLIER, DASSONVILLE, Mme LEROY, M.M. CANONNE, PRÉVOT, Mmes DESCAMPS, PONTHEUX, GORNIAC, MAAROUFI, DOISY, M. RIVIERRE.

5 POUVOIRS : Mmes DEFRANCE, KOSITZKI, MANIA, M.M. COSSART, WAVRANT.

1 EXCUSÉ : M. POCHART.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme LEROY.

OBJET : Restauration Municipale : application de la formule de révision

Monsieur le Maire explique que l'application de la formule de révision fait apparaître une hausse négative de -7,52%. Dans les circonstances actuelles de hausse globale des prix (denrées alimentaires, fluides...) Monsieur le Maire propose de pas appliquer cette hausse négative et de geler les prix au tarif actuel.

Le prestataire sollicite également une hausse uniforme entre 5 et 10% du tarif de Juillet à Décembre 2022.

Monsieur le Maire propose de demander les justificatifs précis appliqués à la cuisine centrale à la Société SCOLAREST et de revoir cette demande au prochain Conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité les deux propositions de Monsieur le Maire.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Suivent les signatures.
Pour Extrait Conforme.

Le Maire,

Publié le 13/07/2022

Envoyé en Sous-Préfecture le 13/07/2022

Réceptionné en Sous-Préfecture le 13/07/2022

